

	Méthode et procédure opérationnelles INTERVENTION POUR PERSONNE HOSTILE OU SUPPOSÉE	MPO 4	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE L'AIN
---	---	----------	--

Début d'application	01/02/13	Fin d'application	expérimentale
---------------------	----------	-------------------	---------------

L'intervention des sapeurs-pompiers est liée en général à une notion d'urgence et à une mission d'aide à la population. Cette notion notamment dans le cadre du secours à personne ou lors d'opérations diverses, ne doit pas faire oublier au chef d'agrès qu'il existe toujours un risque externe pour lui et ses personnels (personne dangereuse, animal...). Il convient donc de respecter certaines mesures de sécurité de la prise de l'appel jusqu'à l'abordage de la victime.

L'analyse de la situation initiale

Il existe 2 cas de figure à prendre en compte lors de l'analyse de la situation. Il appartient au chef d'agrès de toujours avoir ces éléments en tête lors de l'étude de la situation.

- la victime n'est pas violente mais pourrait être :
 - sourde,
 - avoir peur,
 - être surprise,
 - être tout de même armée,
 - avoir des animaux dangereux ou non,
 - intoxiquée au gaz ou au CO.
- la personne est dangereuse et pourrait :
 - être hors de la maison,
 - tendre un guet-apens,
 - être armée,
 - attendre derrière la porte ou derrière la fenêtre,
 - être agressée par une tiers personne.

1-A la prise d'appel

Le CTA est chargé lors de la prise d'appel pour certaines interventions telles que « personne agitée », « personne ne répondant pas aux appels », « forcené ou prise d'otage », de suivre la grille de questionnement jointe en annexe afin d'évaluer les risques et d'informer les intervenants.

2-Avant de partir en intervention

Pour tous :

- Prendre connaissance des indications portées sur le ticket de départ.
- Prendre un portatif.

Pour le VTU ou le MEA :

- Prendre la tenue de feu.
- Se munir du bouclier pour les CIS qui en sont dotés.
- Si présence d'animaux, prendre un lot animalier.

SDIS de l'Ain GPOS	Méthode et procédure opérationnelles INTERVENTION POUR PERSONNE HOSTILE OU SUPPOSÉE	MPO 4	Version du 29/01/2013 Page 1 / 3
-----------------------	---	----------	-------------------------------------

3-En arrivant sur les lieux

- Stationner le véhicule hors de la zone d'intervention (cour de ferme, camping, immeuble,...) afin de limiter l'exposition directe des SP et permettre une progression à pied jusqu'à l'entrée principale du bâtiment.
- Rappeler aux intervenants (SP et autres services) les risques en lien avec le ticket et les consignes de sécurité à appliquer.
- Revêtir les Gilets Haute Visibilité (GHV) pour le VSAV.
- Revêtir les Gilets Haute Visibilité (GHV) sur la tenue de feu pour le VTU.
- Conseiller à nos partenaires (police, gendarmerie, SAMU) de revêtir le GHV.

La reconnaissance est réalisée par 2 SP maximum.

4-Pénétration dans les communs

- Manifester notre présence par des appels « il y a quelqu'un ? c'est les pompiers ».
- Si besoin de l'emploi de l'échelle à coulisse, cette dernière devra être amarrée afin de garantir sa stabilité pendant la phase de forçement.
- En cas de pénétration par les communications existantes :
 - S'arrêter à l'étage N-1 en cas d'utilisation de l'ascenseur.
 - Progresser dans les couloirs :
 - avec un minimum de personnel,
 - en file indienne plutôt qu'en grappe,
 - en vérifiant avant de franchir un angle, l'absence de risque,
 - en se positionnant sur le côté de la porte (attention aux portes palières en sommet d'escalier),
 - en se positionnant en sécurité en prenant en compte le sens de l'ouverture de la porte.
- A titre expérimental le bouclier sera utilisé, s'il est disponible, afin de se protéger contre une éventuelle agression lors de la progression.

5-Pénétration dans le domicile

- Progresser en se manifestant : « il y a quelqu'un ? c'est les pompiers ».
- Vérifier toutes les pièces sur le trajet jusqu'à la pièce dans laquelle se trouve potentiellement la victime.
- Éclairer chaque pièce reconnue.
- Reproduire la méthodologie à chaque porte.
- Rester vigilant jusqu'au contact avec la victime

6-En cas de danger avéré

- Attendre les forces de l'ordre car cette opération devient du maintien de l'ordre.
- Mettre le personnel en sécurité.

7-Consignes pour le VSAV arrivant en premier sur les lieux

- Ne pas s'exposer inutilement.
- Débuter la confirmation des informations de la grille d'appel.
- Puis dérouler la méthodologie opérationnelle dès l'arrivée du VTU ou MEA, sauf si détresse vitale avérée.

référence(s)	/
Annexe(s)	Grille d'alerte
Mots-clés	Hostile ouverture porte

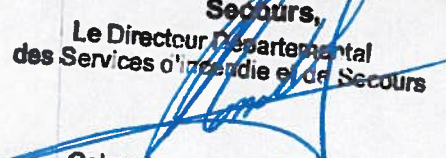
Suivi du document

N° de version	Date	Objet	Observations (dont « annule et remplace »)
1	29/01/13	Création	

Diffusion

Pour action	Mode	Pour information	Mode
Chefs de CIS	Mel	EDIR	Mel
Chef du service Opération	Papier	Chefs de service	Mel
Chefs de CIE pour information des CDG et CPINI	Mel	CDC	Mel

Validation du document

Rédaction	Vérification	Validation
Le chef du service Hygiène et sécurité  Lieutenant Hubert GENIQUET	Le chef du groupement prévention et organisation des secours (GPOS),  Lieutenant-colonel Claude GUICHON Le chef du service opération  Commandant Martial FOISSOTTE	Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours  Colonel Bernard ROMATIF

Intervention Hostile code : SAPB . SAPH . SAGI . SFPO

ORIGINE DE L'APPEL : Particulier ☒ Gendarmerie/Police ☐ SAMU ☐
Pas de réponse depuis combien de temps : 2 JOURS

Situation sur place	classique ☒ autre ☐	
	rixe ☐ agitation ☐ incivilité ☐	
Infos sur la personne	Les secours sont-ils déjà intervenus chez cette personne	oui ☐ → pour quel type d'intervention ? non ☒
	antécédents médicaux	dépressif ☒ problème psy ☐ → suivi CPA ☐ lequel ? trouble du comportement (démence; alcool; drogue ...) ☒ → ALCOOL+MEDICAMENTS malade ☐ → autre ☐ →
	La personne est-elle craintive	oui ☐ → pourquoi ? non ☒
	personne déficiente	visuelle oui ☐ non ☒ auditive oui ☐ non ☒ mentale oui ☐ non ☒
	doute d'hospitalisation	non ☒ oui ☐ → voir SAMU
	Personne dangereuse	oui ☐ → pourquoi non ☐
	présence d'arme	oui ☐ → laquelle non ☐
	coup de feu entendu	oui ☐ non ☒
	présence d'animal	oui ☒ → lequel non ☐ CHIEN
	Facteurs Aggravants	

29/01/2013 09:11:17

Propriété Intellectuelle du SDIS01 - reproduction interdite

DÉPART SPONTANÉ

29/01/2013 09:12:41

N° 000004-01-RD143

VTU 001

traité par : P6-CTA-01

Rang : 1

Sinistre : SAPB - PAS DE REPONSE A L APPEL < OU = R+1**Observations** : Origine de l'appel : Particulier, Pas de réponse depuis 2 JOURS, Situation sur place : classique, Déjà intervenus : non, antécédents médicaux : dépressif, trouble du comportement : ALCOOL+MEDICAMENTS, Personne craintive : non, personne déficiente visuelle : non, auditive : non, mentale : non, doute d'hospitalisation : non, Personne dangereuse : inconnu, présence d'arme : inconnu, coup de feu entendu : non, Présence d'animal : oui, CHIEN.**LOCALISATION DU SINISTRE****Commune** : RDO**Coord** : HG82A2A5**Voie** : 12 BD DURAND**Résidence** : LES CAMELIAS**Bâtiment** : A **Cage** : 1**Étage** : 1 **Porte** : 4**Code d'accès** : 2541**Date d'appel** : 29/01/2013 09:09:28**Observations** : CHEZ M. MACHIN 80A**ARMEMENT DU VÉHICULE**

ENGIN	FCT	NOM	MATR	BIP	GRD
VTU 001	COND	BOUDET DOMINIQUE	104	0011994	A/C
	EQUI	PIERROT GUY	215		MAJ

MOYENS ALERTÉS POUR CET ORDRE DE DÉPART

CENTRE	ENGIN
RD143	VTU 001



GROUPEMENT PREVENTION
ET ORGANISATION DES SECOURS
Affaire suivie par le Lieutenant-Colonel Claude GUICHON
Tél : 04.37.62.12.97 – Fax : 04.37.62.13.06
Mail : pos.em@sdis01.fr
N/réf : CG/ev

Bourg-en-Bresse, le 4 FEV. 2013

Note de service n° 14/2013

Objet : Intervention pour personne hostile ou supposée

P.J. : - grille d'appel

- ordre de départ correspondant à la grille d'appel
- MPO n°4

Une enquête accident a été diligentée par le SDIS 01, suite au drame survenu en mars 2009 lors d'une intervention pour "personne ne répondant pas à l'appel", et ayant entraîné le décès de l'un de nos sapeurs-pompiers..

Les conclusions de cette enquête font état de plusieurs pistes d'amélioration dont, la rédaction d'une méthode et procédure opérationnelle, une formation, l'amélioration de la prise d'alerte et la transmission des informations collectées, au chef d'agrès.

Vous trouverez donc en pièces jointes, une présentation de la grille d'alerte remplie par le CTA lors de la prise d'appel, un ordre de départ mentionnant les informations utiles pour "intervention pour personne hostile ou supposée", et la méthode et procédure opérationnelle (MPO n°4) à titre expérimental.

Très prochainement, dans le cadre des FMAPA annuelles, une formation sur les risques de ce type d'intervention vous sera délivrée.

Je vous demande de rendre compte de toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de cette nouvelle procédure au service Hygiène et Sécurité à l'adresse suivante : hygiensecurite@sdis01.fr.

Destinataires :

Pour action :

- Chefs de CIS

Pour information :

- DDASIS
- Chefs de groupement et de service de l'État-major
- Membres CHS
- Membres du groupe de travail

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Bernard ROMATIF